

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Le quartier du Château de la Duchère à Lyon 9° comprend 525 logements, un immeuble de bureaux, un groupe scolaire, une zone verte importante et un centre commercial.

Dans le cadre des opérations de développement social urbain menées au titre du contrat de ville, une première phase de requalification de ce quartier est entamée par la création de deux squares, la venue d'un centre de recherches et d'une halte-garderie mixte gérés par l'Association régionale des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC) dans une ancienne école et l'installation de nouvelles entreprises et sociétés dans l'immeuble de bureaux.

En outre, la SA d'HLM AOTEP assure la maîtrise d'ouvrage de la restructuration de l'esplanade située entre une barre de 303 logements et le centre commercial. Les travaux commenceront au premier trimestre 1999. L'opération vous a été présentée par délibération en date du 16 juin 1998. Son coût est de 6 700 000 F et la Communauté urbaine y participe à hauteur de 4 450 000 F.

La deuxième phase, objet de cette délibération, concerne la réhabilitation du bâtiment du centre commercial. Elle a pour but le maintien du petit commerce et l'installation de services de proximité dans la partie ouest avec :

- la rénovation des façades et la mise en sécurité des commerces,
- l'installation d'un point chaud de fabrication industrielle de pain, de pâtisserie et un salon de thé,
- la création de bureaux pour l'entreprise d'insertion Le Tremplin qui a un dépôt de matériel dans le quartier,
- l'augmentation des capacités d'accueil du local associatif.

Dans la partie "est", il s'agit de :

- la sécurisation des commerces par la suppression d'un auvent pour les mettre en façade pleine,
- l'augmentation des capacités de stockage des commerçants par la diminution de recoins et l'alignement des portes de garages.

Le coût total de cette deuxième phase est de 3 900 000 F.

Le conseil de Région participera pour 1 200 000 F. Les autres financeurs sollicités sont : l'Etat pour 300 000 F, la ville de Lyon pour 1 050 000 F et la SA d'HLM AOTEP pour 350 000 F.

La participation de la Communauté urbaine s'élèverait à 1 000 000 F ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 16 juin 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet de restructuration du centre commercial du Château à la Duchère pour un montant de 3 900 000 F.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention à intervenir avec la SA d'HLM AOTEP relative à la participation financière de 1 000 000 F de la Communauté urbaine à cette opération.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - compte 657 280 - fonction 66 - opération 0052.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,